



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
D'ILLE-
ET-VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARULT

SEANCE DU 12 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Par suite d'une convocation en date du 7 janvier 2022, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 12 janvier 2022 à 19h sous la présidence de Mme Régine ARMAND, Maire
Etaient présents: ARMAND Régine, BOUQUET Christiane (pouvoir de M. Ravel), CILLARD Nathalie, DOMECLUCIE, DUMORTIER Jean, GUILLEMOIS Alain, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel (pouvoirs de M. Besson et de Mme Brochard), MAGAND Jean, MORRE Patrick, PASDELOUP Rozenn, TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T..

Étai(en)t absent(s)/excusé(s) : ANGER Mélanie, BESSON Etienne (pouvoir à M. Lebois), BROCHARD Audrey (pouvoir à M. Lebois), DETOC Erwan, GARIN Julien, RAVEL Jean-Jacques (pouvoir à Mme Bouquet),

Secrétaire : Jean-Marie TRINQUART

N°1/2022 **Eco-Quartier de la Niche aux Oiseaux : présentation du projet sur le lot 2**

Monsieur Jean MAGAND, Adjoint à l'Urbanisme, présente les projets de 2 promoteurs, travaillant en concertation sur l'aménagement de l'ilot 2, situé à l'entrée de l'Eco-Quartier de La Niche aux Oiseaux, et notamment sur de futures maisons mitoyennes : Brocéliande Construction (Bréal sous Montfort) pour la construction de 5 maisons, et Maisons Création (Rennes) pour la construction d'un ensemble de 5 maisons.

Les promoteurs recherchent la diversité des formes (toits plats et toits en pentes, hauteurs différentes des constructions), tout en maintenant une harmonie, par exemple entre les différentes couleurs retenues, et en répondant aux enjeux de densification.

Le programme sera mis à la vente en 2022 et les constructions sont prévues pour 2023.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- prend note du projet tel qu'il lui a été présenté.

N°2/2022 **Présentation d'un projet de ludothèque associative**

Madame ARMAND, Maire, reçoit des représentants de la nouvelle association « Strike », M. Tony Delalande, Président, et Mme Jasmina Tregret, qui présentent aux conseillers municipaux leur projet de ludothèque associative.

Ils rappellent le contexte national de forte croissance dans le secteur des jeux de société, donnent des exemples de ludothèques, communales ou associatives, fonctionnant dans le secteur, et informent que 1200 ludothèques (pour moitié associatives) existent en France.

A La Chapelle Thouarault, l'association ASSPICC avait déjà lancé des journées ponctuelles « Jeux pour tous ». Une enquête auprès des capelthouarains en décembre 2021 a montré une attente du public.

Les objectifs de l'association « Strike » sont la convivialité, le partage, le respect, l'ouverture.

Des partenariats pourront être noués avec l'école, l'ALSH et l'Espace Jeunes, le futur Conseil municipal des Jeunes et la future Médiathèque. Outre le prêt de jeux, des animations pourront être proposées.

Pour le lancement, une subvention municipale est sollicitée pour l'acquisition du fonds de jeux initial (une cinquantaine de jeux variés, aux thématiques diverses, pour toutes tranches d'âge et se jouant seul ou à plusieurs).

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ✓ prend acte de la présentation du projet et de la demande

✓

N°3/2022 **Ajustement des participations du Budget principal 2021 aux budgets 2021 Garderie, Cantine, CCAS**

Madame Myriem TREHIN, Adjointe au Maire, informe les membres de l'assemblée municipale, concernant l'exécution des budgets Cantine, Garderie, Garderie, CCAS et Caisse des Ecoles 2021, et la participation nécessaire du budget principal communal vers ces budgets qui en découle.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

D'autoriser, au titre de l'exercice 2021, Compte tenu des dépenses et des recettes effectivement réalisées, le Maire à procéder au versement de la subvention du budget principal :

- au budget Garderie, à hauteur de 19 300€
- au Budget Cantine, à hauteur de 71 100€
- au budget CCAS, à hauteur de 44 450€
-

Les budgets primitifs du budget principal pour l'année 2022 seront soumis au vote du Conseil Municipal en fin de 1^{er} trimestre 2022. Madame Myriem TREHIN, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal que des dépenses devront être engagées, avant ce vote, pour les besoins en investissement de la Commune (opérations nouvelles, opérations urgentes). Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant. Afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité avant le vote du budget principal 2022, il est proposé d'autoriser la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants suivants :

chapitres/Imputation	Libellé	Montant ouvert (€)
0097-2188	"Mobilier et Matériel" - Autres immobilisations corporelles	4 025€
0100-2031	Bâtiments communaux – frais d'étude	2 500€
0100-21318	Bâtiments communaux- Bâtiments publics	16 085€
0100-2158	Bâtiments communaux-Autres installations et matériels	4 715€
0100-2188	Bâtiments communaux-Autres immobilisations corporelles	3 175€
0101-2158	Aménagement du bourg - Autres installations et matériels	3 050€
0101-2188	Aménagement du bourg – Autres immobilisations corporelles	6 500€
0135-21312	Ecole-Bâtiments	2 175€
0135-2183	Ecole – Matériel de bureau	4 000€
0135-2188	Ecole-Autres immobilisations corporelles	2 255€
0137-21318	Salle socio-culturelle- Constructions	1 585€
0137-2158	Salle socio-culturelle- Autres installations et matériels	16 250€
0137-2188	Salle socio-culturelle -Autres immobilisations corporelles	1 750€
0141-21311	Mairie- bâtiment public	3 300€
0141-2183	Mairie-Matériel de bureau	1 475€
0141-2188	Mairie- Immobilisations corporelles	2 165€
0143-21318	Salle de sports-Bâtiment public	2 335€
0145-2313	Ensemble intergénérationnel-Constructions en cours	188 150€
21-2121	Plantations d'arbres et arbustes	1 125€
21-2188	Autres immobilisations corporelles	2 500€
Total général		269 115€

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- autorise Madame Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, avant l'adoption du B.P. 2022, comme exposé ci-dessus

Il est proposé de signer la convention 2021 de partenariat entre la Commune et l'Association ETAPE, siégeant à Mordelles, convention précisant les fonctions et engagements de chaque partenaire dans le cadre d'une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les missions confiées à l'Etape comprennent l'entretien des espaces verts, des espaces publics, mais aussi la conception et la réalisation de petit patrimoine communal.

Il est rappelé que, de par son statut, le paiement des prestations réalisées par l'association d'insertion ne doit pas représenter plus de 30% de ses recettes. Les subventions perçues, notamment auprès des communes du secteur, restent donc aussi importantes pour l'équilibre du budget de l'Etape.

La convention 2022 reprend les mêmes règles de prestations aux communes qu'en 2021:

- le tarif horaire reste à 11.25€ par heure et par personne sur le chantier.
- volume de travaux correspondant à une activité de 1060 h pour 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur Le Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat 2022 avec L'Etape aux conditions sus - exposées.